



Appel à candidatures

Volontaire chargé de mission de Service Civique

« CHARGE DE MISSION PATRIMOINE IMMOBILIER »

Emploi proposé

Résidence administrative : Saint-Claude au siège du Parc national de Guadeloupe – Montéran

Position administrative : Volontaire de service civique

Durée de la mission : 12 mois – possibilité de renouvellement dans la limite de 36 mois

Date de prise de poste souhaitée : 1er octobre 2024

Rattachement hiérarchique : Chargée de mission maîtrise d'ouvrage "aménagement et travaux" (n+1)
Secrétaire générale (n+2)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion comprenant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour, 20 communes sur 21 de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations-unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature, visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local

respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la Réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha, dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

CONTEXTE:

Le volontaire de service civique qui sera recruté prendra part et participera à l'élaboration des différents dossiers stratégiques relatifs au patrimoine immobilier du parc national de la Guadeloupe, conformément à la stratégie immobilière. Aussi cette mission est-elle de nature à donner à voir au volontaire le fonctionnement organisationnel et ainsi à le préparer à des tâches de gestion administrative et technique dans sa carrière ultérieure.

A cet effet, il intégrera et participera pleinement à l'élaboration du diagnostic et de la mise à jour du parc immobilier de l'établissement.

PRINCIPALES MISSIONS :

1. Participation à l'élaboration du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière du PNG :

Placé sous l'autorité de la chargée de mission maîtrise d'ouvrage « aménagements et travaux » et de la secrétaire générale, le volontaire aura les missions détaillées ci-après :

Participation à la phase de diagnostic du parc immobilier du PNG dans un objectif de mise à jour du Référentiel Technique (RT) du PNG (base de données immobilières), afin d'atteindre pour chaque bien figurant au RT la note de complétude requise.

L'acquisition des données passe par une phase de recensement et d'inventaire des biens, un diagnostic d'occupation, le listing des données fonctionnelles, techniques, réglementaires, énergétiques et environnementales de ce parc immobilier.

L'acquisition de ces données pourra nécessiter de recours à des prestataires externes au PNG. Dans ce cas, le volontaire sera mobilisé pour rédiger le cahier des charges, et assurer le suivi de la prestation.

Le volontaire sera chargé de la saisie de l'ensemble des données dans le RT.

Sur la base du diagnostic effectué et de l'Outil d'aide au Diagnostic (OAD), il s'agira in fine pour le volontaire, de participer à la rédaction du SPSI du PNG.

Cette mission représentera environ 80 % du temps de travail du volontaire.

2. Mise en œuvre de l'inventaire physique des biens de l'établissement.

Sous l'autorité de la secrétaire générale adjointe, responsable de l'unité comptabilité et finances, le volontaire participe, au sein des services / pôles / départements du Parc national de Guadeloupe, à la mise en œuvre de l'inventaire physique de l'établissement, et à la saisie dans le logiciel SAGE-IMMO.

La mission est la suivante :

et de la secrétaire générale, le volontaire aura les missions suivantes en lien avec les services, départements et pôles du PNG :

- Proposer aux services une fiche de procédure pour la saisie, le suivi et la gestion de l'inventaire des biens physiques dans le logiciel SAGE-IMMO,
- Assurer un suivi de l'avancement de la procédure au sein des services,
- Si besoin, assister les agents désignés dans les services pour lever les points bloquants ou freins lors de la mise en œuvre de la procédure de saisie de leur inventaire physique dans le logiciel,
- Etablir avec le service comptabilité du secrétariat général une corrélation entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable existant, le cas échéant ;

Cette mission représentera environ 20 % du temps de travail du volontaire.

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES SOUHAITÉES OU A ACQUÉRIR :

- Aisance rédactionnelle
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Esprit d'équipe,
- Sens de l'organisation, initiative et autonomie.
- Méthode ;
- Rigueur ;

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

Durée de la mission : 12 mois renouvelable dans la limite de 36 mois

Début de la mission : **1er octobre 2024**

Durée de travail hebdomadaire : 35 heures

Poste basé à Saint-Claude, au siège du PNG. Le VSC sera amené à se déplacer dans le cadre de sa mission (îles de la Guadeloupe).

Moyens informatiques mis à disposition.

CONSULTATION DES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE SUR [HTTPS://WWW.SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR](https://www.service-civique.gouv.fr)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Lettre de motivation et curriculum vitae à envoyer **au plus tard le 20/ 08/ 2024** par courriel à :

- agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr
- caroline.borg@guadeloupe-parcnational.fr

Mode de sélection : pré-sélection sur dossier suivie d'un entretien en présentiel ou par visioconférence

Durée de la mission : 12 mois – possibilité de renouvellement dans la limite de 36 mois

Date de début de mission souhaitée : **1^{er} Octobre 2024**

CONTACTS

Information sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-Parcnational.fr>

[HTTP://WWW.PARCSNATIONAUX.ORG](http://www.PARCSNATIONAUX.ORG)